

---

# *Qu'est-ce qu'un interdit alimentaire ?*

---

Il n'y a pas d'interdit alimentaire au sens biologique, l'homme est omnivore.

Chacun d'entre nous peut avoir une allergie personnelle parce qu'il est un exemplaire unique, mais il n'y a pas collectivement d'interdit biologique pour l'espèce humaine.

Il ne faut pas confondre un dégoût individuel avec l'interdit qui est collectif. L'interdit ne relève pas non plus du réglementaire, des juridictions, du droit.

Il est une manifestation collective à laquelle une personne adhère pour rendre concrète son appartenance à un groupe.

Pendant ces deux jours, nous allons débattre de ce qui fait que chacun de nous ne se sent être lui-même que dans un groupe et qu'il ne peut appartenir à ce groupe qu'au travers d'un abandon volontaire d'un certain type de consommation.

Il n'y a pas d'individu sans groupe d'appartenance, il n'y a pas de groupe d'appartenance sans interdits alimentaires.

Ces interdits, dans la société actuelle, rentrent dans la perspective que doivent prendre en compte les acteurs économiques de la filière alimentaire. Il leur est nécessaire de comprendre les groupes qu'ils cherchent à avoir comme clients. Ils regardent comment les interdits cimentent ou permettent à ces groupes de s'exprimer et donc comment les acteurs économiques de la filière doivent se positionner par rapport à cette situation.

Ce colloque distinguera les grandes catégories d'interdits alimentaires et les étudiera sous l'angle sociologique et économique afin que chaque acteur de la filière alimentaire les prenne en compte dans son action professionnelle.

Ces Entretiens doivent être un lieu de réflexion où chacun s'exprime par rapport à la fois aux données objectives en matière économique, philosophique ou sociologique présentées par certains intervenants et par rapport aux opinions tranchées, pas forcément consensuelles, présentées par d'autres afin de servir d'appui au débat.